



Problèmes avec le site de rencontre be2

Par **aurélie**, le **23/11/2009** à **13:35**

Bonjour,

Je viens sur ce forum car j'ai des problèmes avec le site de rencontre be2.

Je me suis inscrite sur ce site au mois de janvier 2009 pour une période de 6 mois. Seulement, je n'en ai plus aucune utilité depuis le mois de mars, n'ayant plus aucune nouvelles du site depuis le mois d'avril et ma carte bancaire arrivant à expiration pendant la période d'abonnement, j'ai pensé qu'il n'y aurait aucun problème concernant la résiliation et qu'elle se ferait automatiquement, je n'ai donc pas envoyé de fax. Mais non, j'ai reçu au mois de septembre deux relances de la part d'une société "Intrum Justitia" qui me demandait de régler à la société be2 la somme de 179, 70€. N'ayant donné aucune réponse à ces mails, j'ai reçu un courrier chez moi, où il été inscrit "saisine du tribunal" me demandant de régler la somme de 195, 40€ frais et intérêts de retard compris, et me disant que si je ne réglait pas cette somme je serais, je cite, "exposé à toutes les mesures de contraintes que la justice met à dispositions des créanciers et ce par la voie de notre HUISSIER DE JUSTICE, territorialement compétent".

J'ai donc envoyer un mail à "Intrum Justitia" leur expliquant que je n'avais plus recours aux services de la société be2 depuis mars 2009 mais voilà que samedi dernier, je reçois un nouvel e-mail de leur part me disant :

Messieurs,

Après révision de votre dossier, nous sommes dans l'obligation de

reprendre les poursuites à votre encontre. En effet, conformément aux conditions générales de ventes, sans résiliation de votre part par

lettre simple, fax ou email au client (service-clients@be2.fr)
15 jours avant la date de fin de l'abonnement, celui-ci est reconduit.

Vous restez donc redevable de la somme indiquée ci dessus (montant à régler)

Nous vous remercions de nous adresser votre règlement à l'ordre d'IJF, sans omettre votre numéro de dossier.

Salutations distinguées.

Je ne sais plus du tout quoi faire face à cette situation.....

Si vous pouviez m'aider à me sortir de ce cauchemar, je vous en serez très reconnaissante!

Par **Tisuisse**, le **23/11/2009** à **16:42**

Bonjour,

Rassurez-vous, il s'agit d'une société de recouvrement et non d'un huissier de justice. Pour vous poursuivre, seul un huissier le peut et à condition qu'il soit en possession d'un jugement vous condamnant (ils ne l'ont pas) et du titre exécutoire (qu'ils n'ont pas non plus). Cette société de recouvrement gesticule beaucoup, histoire de faire peur aux créanciers, mais n'a, en fait aucun pouvoirs. De plus, c'est avec BE2 que vous avez signé un contrat, pas avec instrum justicia.

Par **Tisuisse**, le **24/11/2009** à **13:44**

Aurélie a écrit, ce jour :

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je n'ai donc rien à craindre face à cette société? Il ne peuvent rien du tout contre moi si je ne règle pas le montant à la société be2?

Par **aurélie**, le **24/11/2009** à **19:07**

Je n'ai pas réussi à voir votre message, pourriez vous me le renvoyer?

Merci

Par **alexialor**, le **28/11/2009** à **14:11**

Salut,

Moi aussi j'ai eu affaire avec cette société de recouvrement parce que j'avais refusé de payer à Neuf telecom un abonnement que je n'avais pas souscrit. Quand ils m'ont appelé je les ai traités d'escrocs que je ne les payerai pas et qu'ils peuvent aller se plaindre ou ils veulent.

Depuis je n'entends plus parler d'eux.

Les répond pas tout simplement....

Par **aurélie**, le **28/11/2009** à **19:05**

Merci pour ta réponse. Pour l'instant je n'ai eu aucune autre nouvelle d'eux. J'espère que ça va continuer mais je vais suivre ton conseil, ne plus répondre à leurs menaces... au bout d'un moment ils en auront assez de me harceler!